

ANNEXE 3

AVIS DE L'ABF

RD 6107  
DEVIATION DE VALLAURIS – GOLFE JUAN  
COMMUNES D'ANTIBES ET DE VALLAURIS



Service Départemental de  
l'Architecture  
et du Patrimoine  
des Alpes Maritimes

Affaire suivie par AG

Villa César  
41, avenue Thiers  
06000 NICE  
France

Téléphone  
04 93 16 39 10

Télécopie  
04 93 82 31 09

sdap06@culture.gouv.fr



Nice, le 21 mai 2010

Le chef du Service Départemental  
De l'Architecture et du Patrimoine

A

Préfecture des Alpes-Maritimes  
Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales  
Bureau des Affaires Juridiques  
et de la Légalité

**N/REF.** : CV/CML/N° 2010

**V/REF.** : Votre courrier en date du 28 avril 2010 -

**OBJET** : VALLAURIS – GOLFE JUAN – RD 6107 -  
Avis de l'Autorité Environnementale

Par transmission visée en référence, vous avez sollicité mon avis sur le projet de déviation de la RD 6107 sur les territoires des communes d'Antibes et Vallauris-Golfe-Juan.

Le tracé de ce dernier tronçon qui doit relier la RD 6107 à ANTIBES à la RD 6107 sur Vallauris et Cannes est concerné par une servitude générale de site inscrit (Art. L341.1 et suivant du code de l'environnement) et ponctuellement par une servitude d'abord de monument historique constituée par le périmètre de protection de la colonne commémorative du débarquement de Napoléon Ier à Golfe Juan au retour de l'île d'Elbe, classée parmi les monuments historiques (art. L 621.32 du code du patrimoine). Il est à noter que les travaux envisagés ne sont pas situés dans le champ de visibilité de ce monument.

Le projet, tel qu'il est conçu prend en compte les problèmes de paysages et d'aménagement, avec un grand souci et un grand respect de l'état des lieux, devenu depuis 40 ans une véritable coulée verte.

A ce titre, je ne peux qu'émettre un avis favorable en notant toutefois, que la prise en compte d'un éventuel futur TCSP aurait pour conséquence un impact plus important soit par rapport au paysage préservé soit par rapport aux tracés retenus pour les modes de déplacement « doux » (cycles et piétons).

L'Architecte des Bâtiments de France  
Chef du Service Départemental de l'Architecture  
et du Patrimoine

Claude VERRIER